

## Délibération n° 2025-28

### Tarifs du SCD à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

*Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 13 mars 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,*

Vu le livre VII du code de l'Education,  
Vu les statuts de l'université des Antilles,

#### **A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

*il s'agit de l'approbation des tarifs du Service Commun et de la Documentation (SCD) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.*

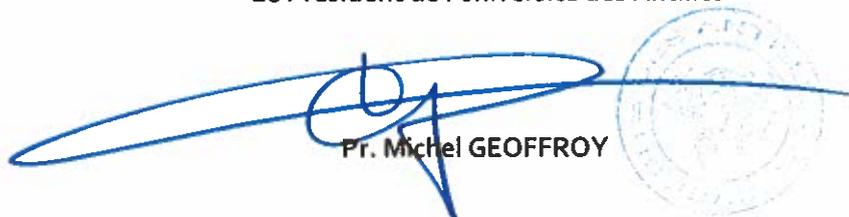
#### **Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**Les tarifs du SCD conformément à l'annexe, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 18 mars 2025

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

#### Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)





Service commun de la documentation

## COPIES ET IMPRESSIONS

		Recto simple	Recto-verso
<b>A4</b>	Noir et blanc	0,10 €	0,20 €
	Couleur	0,50 €	1 €
<b>A3</b>	Noir et blanc	0,20 €	0,40 €
	Couleur	1 €	2 €

## PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES (PEB)

PEB	FRANCE		Tarifs appliqués aux usagers UA	Tarifs appliqués aux bibliothèques
		Faire venir un document *	7 euros	Gratuité pour les bibliothèques pratiquant la réciprocité-gratuité sinon 7 euros
	Obtenir des copies **	Gratuité si aucun frais n'est facturé par la bibliothèque qui fournit le document sinon <ul style="list-style-type: none"> <li>10 euros (document fourni par l'INIST)</li> <li>7 euros (document fourni par un établissement ne pratiquant pas la gratuité)</li> </ul>	Gratuité	
	INTE RNA TIO	Faire venir un document *	32 euros	4 bons IFLA ou à défaut 32 euros

		Obtenir des copies **	Gratuité si aucun frais n'est facturé par la bibliothèque qui fournit le document sinon 16 euros	2 bons IFLA ou à défaut 16 euros
--	--	-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

\* tarif applicable pour 2 volumes maximum pour un même titre

\*\* tarif applicable par tranche de 50 pages

#### LECTEURS EXTERIEURSS

Tarif d'inscription annuelle (de date à date) des lecteurs extérieurs	44 € (par lecteur)
Tarif dans le cadre d'une convention avec d'autres établissements publics pour une inscription groupée de lecteurs pour une durée d'un an, de date à date	34 € (par lecteur)
Tarif dans le cadre d'une convention avec d'autres établissements de statut privé, associatif, consulaire,... pour l'inscription groupée de lecteurs pour une durée d'un an, de date à date	Entre 35 et 44 € (par lecteur)

#### LOCATION DE SALLES

Auditorium de la BU de Schœlcher (salle de conférences en terrasse)	Entre 2000 et 3000 € la journée
---------------------------------------------------------------------	---------------------------------